

Grenoble, le 24 septembre 2020

Compte-rendu de la rencontre de la section Alpes de la Société Française de Physique avec Emilie Chalas, députée LREM de la 3^e circonscription de l'Isère

Ce mercredi 23 septembre, le projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR) a été [adopté en première lecture à l'Assemblée nationale](#). Le texte doit maintenant être examiné au Sénat, a priori à partir du 27 octobre. La LPR étant soumise à une procédure accélérée, elle sera ensuite soumise au vote final des députés en 2^e lecture.

Jeudi 24 septembre, une partie du Bureau de la section Alpes de la SFP (sa présidente Catherine Quilliet, Johann Collot, Laëtitia Marty et Pierre-Etienne Wolf) a rencontré Mme Chalas à sa permanence parlementaire de Grenoble. Mme Chalas est membre de la commission des lois et a notamment travaillé sur la loi sur la Fonction publique.

Ce rendez-vous d'une heure a été consacré à discuter des points phares du projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui ne font pas consensus dans la communauté, à savoir le financement de la recherche et la politique d'emploi scientifique.

Concernant le financement de la recherche, le projet de LPR prévoit une augmentation du budget global de la recherche, mais centré sur un renforcement de l'ANR. Mme Chalas insiste sur l'effort encore jamais concédé à la recherche d'investir 25 milliards d'euros. Les échanges portent alors sur la répartition des sommes investies dans le cadre de la loi : nous insistons sur le besoin d'augmenter la part de financement récurrent des laboratoires et Mme Chalas nous questionne sur qui doit porter la politique scientifique en France.

Concernant l'emploi scientifique, la création des chaires junior et des contrats de mission, contribuent au final à une précarisation très accrue des métiers scientifiques. Mme Chalas nous explique que la création des chaires junior répond à un besoin exprimé par les 18-25 ans d'avoir un poste de quelques années avant de s'orienter éventuellement vers d'autres activités, besoin lié à leur rejet de l'idée d'être chercheur à vie. Elle ajoute que le gouvernement injecte délibérément une touche de libéralisation dans le métier de chercheur, mais que le statut de fonctionnaire et la titularisation ne sont pas remis en cause par la loi. Nous lui exposons les positions de la SFP et les risques encourus par une politique trop axée sur le financement et l'emploi sur des projets de quelques années seulement.

Nous tenons à remercier Mme Chalas de nous avoir reçus et d'avoir débattu avec nous de ce projet de loi. Tout au long de notre rencontre, elle a su écouter nos arguments et nous présenter très clairement et avec beaucoup de franchise l'esprit de cette loi. Les échanges ont été directs et toujours très riches. Mme Chalas a précisé avoir entendu nos inquiétudes, et, malgré nos divergences, s'est engagée à transmettre nos questions sur certains points non détaillés dans le projet de loi au sujet :

- de la répartition du budget de 25 milliards d'euros planifié
- de l'amélioration du fonctionnement de l'ANR
- de la question des grilles salariales des nouveaux postes créés (chaires juniors, CDD de mission)
- du statut de titulaire des 5200 postes planifiés

Nous remercions encore Mme Chalas pour ce débat franc et contradictoire. Compte-tenu de l'adoption du texte en première lecture, nous avons d'ores et déjà pris rendez-vous avec Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, pour continuer à échanger sur ce sujet.